



Compte Rendu: Conseil Municipal du jeudi 27 septembre 2018 à 18 h30.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation 18/09/2018

Présents : Mesdames Claudine COURT, Thérèse RICHARD, Gisèle MELONI, Rose Marie BREUILLAUD, Ginette KANOU, Stéphanie GARNIER, et Messieurs René HRYNIOW, Guy BEAU, Bernard JARDY, Emmanuel DIDIER.

Absents ayant donné pouvoir : Michel GIRAUD pouvoir à Bernard JARDY ; Nadège OLLIER pouvoir à Stéphanie GARNIER.

Secrétaire : René HRYNIOW.

1 – Approbation du compte rendu de la séance précédente (11 juillet 2018) : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Décisions modificatives

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de prendre une décision modificative afin de régulariser des écritures concernant l'achat et la vente de terrains à M. et Mme GRANGE.

Le conseil approuve cette DM à l'unanimité.

DM 3 – Régularisation encaissement chèque vente Grange

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2151 : Réseaux de voirie	7108.50€	
D 024 : Produits de cession		7108.50€
Total	7108.50€	7108.50€

3 – Election d'un adjoint

Madame le Maire informe le Conseil qu'André TARDY a démissionné du conseil municipal donc un poste d'adjoint est vacant. Le conseil municipal peut décider que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3ème adjoint, et que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

- Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

- Procède à la désignation du 3^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Candidat : Guy BEAU

Nombre de votants : 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : Guy BEAU : 10 voix

M. Guy BEAU est désigné en qualité de 3^{ème} adjoint au maire.

4- Questions diverses

Salle des sports : un accès internet est nécessaire pour les transmissions avec le comité de basket.

CJS : souhaiterait donner un nom à la salle des sports. Pourrait être fait à l'occasion des 50 ans du CJS.

DISCUSSION ENTRE ELUS : il en ressort qu'une meilleure communication est nécessaire.

La séance est levée à 20h15.

Prochain conseil le 17 octobre 2018 à 20h.